protection d'une frontière exposée comme l'est la nôtre?

L'Hon. M. BROWN—Ce n'est pas que je veuille interrompre mon hon. ami; mais, après avoir entendu dire que ces £200,000 devaient être affectés sculement aux défenses de la cité de Québec, je ne puis comprendre qu'il accuse ici le gouvernement impérial de ne vouloir accorder que cette somme pour la défense de tout le pays.

L'HON. A. A. DORION-Dans le rapport des débats de la chambre des lords, il est distinctement déclaré que c'est là tout ce que le gouvernement impérial se propose

de donner.

Hon. M BROWN.—J'en demande pardon à l'hon. préopinant, mais ce qu'il dit n'est pas exact. De grands travaux de défense se poursuivent actuellement à Halifax et St. Jean; et, à part du crédit qu'il veut affecter à des travaux de fortification à Québec, le gouvernement impérial s'occupe actuellement du chiffre de la dépense qu'il compte faire à cet égard pour les autres parties du Canada.

L'Hon. A. A. DORION—Dites: seulement pour la défense navale, et vous serez

plus près de la vérité.

L'Hon. M. BROWN—L'hon. monsieur peut ne pas ajouter foi à mon assertion, mais je suis sûr que l'hon. député de Toronto me croira, si je lui dis que le gouvernement impérial s'occupe actuellement de la question des défenses de cette province, à Montréal et au-delà.

M. JOHN MACDONALD—Je savais, certainement, que les £200,000 que l'on se propose de voter, le seront pour des travaux

de défense à Québec.

L'Hon. M. BROWN—L'hon. monsieur n'aurait pas dû dire, alors, que cette somme serait pour les défenses de tout le pays.

M. JOHN MACDONALD.—Je suis libro de dire qu'en cela je me suis trompé et que cette somme sera pour les défenses de Québec.

L'Hon. M. BROWN—C'était tout de même très-mal de répéter cette fausse assertion.

M. JOHN MACDONALD—Eh bien! j'apporte un autre tempérament à la question: je suppose le cas où le gouvernement impérial n'accorderait que cette somme, d'où nous viendrout les fonds nécessaires, dans le danger imminent qui, dit-on, nous menace, pour mettre toutes les parties de la province en état de résister à une agression,

et qui devra les prélever? Pour prouver que ce pays est en mesure de mettre et maintenir une armée sur pied, l'hon. député de Lambton a cité l'autre soir le Danemarck, qu'il dit être capable de maintenir une Le choix de cet armée de 20,000 hommes. exemple n'était certainement pas heureux, et chacun a dû penser que les récents malheurs de ce pays étaient justement de nature à ôter toute valeur à son exemple. (Ecoutes! écoutez!) Mais à l'égard du projet, ou plutôt de ses dispositions qui sont dévantageuses au Haut-Canada et à ses intérêts, les députés Haut-Canadiens disent: "Laissez s'établir la confedération, et plus tard nous remédierons à toutes ces choses;" eh bien! je dis à ces hon, membres que s'ils adhèrent à ce traité avec l'intention d'en éluder plus tard la lettre et l'esprit, ils manquent à ce qu'ils doivent aux deux Canadas et aux sœurs provinces. (Ecoutez! écoutez!) Je ne veux pas participer à un traité avec l'intention de ne pas m'y soumettre dans un certain temps, et c'est parce que je veux faire ce qui est bien que j'indique toutes les dispositions du projet que je crois vicieuses, et qui, si elles ne sont pas modifiées, m'em; pêcherout de voter pour la mesure. (Esoutes ! écoutez !) Ce serait un manque de foi de la part du Haut-Canada de venir dire quelques années après: "Nous voulons que notre représentation soit augmentée; nous voulons une plus forte somme pour nos fins locales, et cela, quand de leur plein gré ses représentants auraient accepté le document que nous sommes appelés à sanctionner. Pourquoi, M. l'ORATEUR, le Bas-Canada a-t-il refusé pendant si longtemps une augmentation de représentation à la section Quest de la province? Simplement parce que le traité de 1340, stipulait l'égalité de représentation pour les deux sections. (Ecoutez! écoutes!) Je suis très chagrin de voir que le gouvernement veut imposer cette mesure au peuple avant de s'être assuré s'il l'approuve ou non. (Ecoutez! écoutez!) Dans le discours de l'hon, ministre des finances, -dont j'ai déjà parlé,--une de ses plus fortes assertions était que l'acte d'union de 1310 avait été imposé au peuple sans son consentement. (Ecouter!) A cela, M. l'ORATEUR, j'ajouterai que le peuple intelligent du Nouveau-Brunswick a rejeté cette mesure, que repoussent aussi l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse, et que tous les jours nous recevons contre elle des pétitions de toutes les parties du Bas-Canada, (écoutez! écoutez!); et